

Cadre légal et réglementaire

Mise en œuvre du principe d'égalité, sélection des principaux textes de lois.

Objets	Sur les plans			Personnes ou entités ressources externes à la HEP
	international et national	cantonal	institutionnel	
Le principe des droits humains	<p>Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale</p> <p>Constitution fédérale, du 18.04.1999, art. 8, alinéa 2</p> <p>Code pénal suisse art. 261^{bis}</p> <p>Code militaire suisse art. 171c</p> <p>Norme pénale contre la discrimination raciale</p>	<p>La Constitution du canton de Vaud, du 14.04.2003 (état au 11.03.2015), Art. 10</p> <p>Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (LPers-VD), du 12.11.2001 art. 5, alinéa 2</p> <p>Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), entrant en vigueur au 01.08.2013, art. 8 et 10</p> <p>Plan d'études romand (PER), Finalités et objectifs</p>	<p>Règlement d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (RLHEP), art. 89</p> <p>Directive 00_16</p> <p>Mandat de l'Instance pour la promotion de l'égalité, 01.03.2016</p>	<p>Education 21</p> <p>Amnesty international</p> <p>La Licra (Indépendante de toute organisation politique ou confessionnelle, la Licra a pour but de lutter contre toute forme de discrimination et, plus particulièrement, contre le racisme et l'antisémitisme)</p>

<p>L'égalité entre femmes et hommes</p>	<p>Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 18 décembre 1979, Assemblée générale des Nations Unies</p> <p>Loi sur l'égalité (LEg) du 24.03.1995, notamment art 3 et 4</p> <p>Ordonnance 3 relative à la loi sur le travail (OLT 3), du 18.08.1993 (état au 01.10.2015), art.2</p> <p>Recommandations de la CDIP en vue de l'égalité de l'homme et de la femme dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation, du 28.10.1993</p>	<p>Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (LPers-VD), du 12.11.2001, art.5</p>		<p>Bureau fédéral et bureaux cantonaux de l'égalité entre les femmes et les hommes</p> <p>Groupe Impact chargé de la gestion des conflits et du traitement des situations de harcèlement psychologique (mobbing) et sexuel au travail et répond à l'obligation légale faite à tout employeur de protéger la santé et la personnalité des travailleurs</p>
--	---	--	--	---

L'égalité pour les personnes en situation de handicap	<u>Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées</u> (Loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand), du 13.12.2002 (état au 01.07.2016)		<u>Directive 05_05</u> portant sur les évaluations certificatives, état au 15.12.2015, art.17 bis	
--	---	--	--	--